

Contrat de préservation des liens sociaux : du faire-manipulatoire à la sanction du neveu en milieu lyéla

Contract for the preservation of social ties: from manipulative doing the sanction of the nephew in a lyéla environment

BADO DIBIE

Enseignant-chercheur

Laboratoire langues, discours, pratiques artistiques (LADIPA),
Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (UFR/LAC)
Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso

DAO Daouda

Enseignant-chercheur

Laboratoire langues art et communication (LABOLAC)
Département de lettres modernes, Centre universitaire de Banfora

Résumé : Ne pouvant pas vivre ensemble sans se heurter les sensibilités, les hommes ont édité des règles et des modes de vie qui se veulent plus ou moins contraignants et dont l'observance s'impose à tous les membres de la communauté. C'est ce que l'on observe chez les Lyéla vivant dans le Centre-ouest du Burkina Faso. Ce groupe social accorde un regard particulier au neveu appelé *nekô-bi* en langue lyél. Celui-ci est investi d'un immense pouvoir de régulation des tensions et des conflits dans le milieu. Véritable *sujet opérateur et manipulé* par les sujets « *manipulateurs-destinataires* » que sont les oncles maternels, il se lance, à travers des *compétences* acquises tout au long de son existence, à l'accomplissement de sa mission à l'image des personnages des œuvres littéraires. La présente réflexion se fixe pour ambition la détermination du statut et du rôle de ce « neveu » tel qu'il est perçu en milieu lyéla et aussi ceux des acteurs participant à la modélisation de ce discours social en nous appuyant sur une approche sémiotique.

Mots clés : manipulateur, régulateur, opérateur, harmonie, légitimité, légalité.

Abstract: No being able to live together without colliding with sensibilities, men have published rules and ways of life which are intended to be more or less restrictive and the observance of which is binding on all members of the community. This is what we observe among the Lyéla living in the center-west of Burkina Faso. This social group pays particular attention to the nephew called « *nekô-bi* » in the lélé language. This one is invested with an immense power of regulation of the tensions and the conflicts in the medium. True operator subject and manipulated by the « *manipulator-recipient* » subjects that are the maternal uncles, he launches, through his skill acquired throughout his existence to support its mission in the image of characters in literary workst. The ambition of this reflection is to determine the status and role of this « nephew » as he is perceived in the lyéla environment and also those of the actors participating in the modeling of this social discourse by relying on a semiotic approach.

Keys words: manipulator, regulator, operator, harmony, legitimacy, legality.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7389853>



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

<http://www.woasjournals.com/index.php/ijesm>

1. Introduction

Toute société tire ses fondements des valeurs sociétales qu'elle s'est forgé pour assurer la survie du groupe social et aussi pour conserver la cohésion sociale et prévenir les conflits pouvant altérer « le vivre-ensemble ». C'est le cas de la *parenté à plaisanterie* qui contribue à décriper les tensions entre les groupes sociaux vivant au Burkina Faso.

Aussi, certaines personnalités, à l'image du « neveu » chez les Lyéla, population vivant dans le Centre-ouest du Burkina Faso, accordent un statut et un rôle particuliers au « neveu » en lui assignant le rôle de *régulateur* des tensions au sein de leur société. Nous portons notre regard sur ce phénomène sociétal séculaire que nous nommons, de façon arbitraire, « le discours du neveu en milieu lyéla ».

D'abord, phénomène non constitué comme les autres formes de langage, une analyse minutieuse de ce type de discours pourrait nous permettre de comprendre un pan de l'organisation socio-politique du milieu producteur de ce discours. Ensuite, l'étude peut permettre de lutter contre la montée de l'extrémisme violent telle qu'observée de nos jours dans notre pays et dans la sous-région ouest-africaine. Enfin, établir un lien entre des pratiques culturelles des peuples noirs de l'Afrique et les intrigues des œuvres littéraires apparaît à la fois comme un enjeu majeur et un défi à relever dans le monde de la recherche.

Pour mieux appréhender le rôle du « neveu » dans ce milieu, nous orientons notre réflexion autour des questions suivantes : quel regard l'opinion lyéla porte-t-elle sur le « neveu » dans l'espace Lyolo ? Quel rôle y joue-t-il dans la prévention et la résolution des conflits ? Quels sont les domaines d'intervention du « neveu » dans le Lyolo ?

A l'image des personnages des œuvres littéraires, le « neveu » en milieu lyéla peut être appréhendé au même titre que les personnages des œuvres littéraires qui sont appelés à agir au nom d'un *sujet-mandataire*. Pour déterminer les enjeux qui concourent à la détermination de ce « faisceau d'institutions et d'acteurs, de situations et de décision, de faits et d'actes » (Éric Landowski : 1989 :78), nous nous efforçons de prouver que le « fait social » organisé autour du « neveu » peut être appréhendé comme « le résultat d'un dispositif structuré de règles de relations, où nous pouvons reconnaître « des unités aptes à entrer dans ce jeu de règles et dans ce système de relations » comme le souligne le Groupe d'Entrevignes (1979 : 9).

L'objectif aussi est d'établir un lien entre le *faire du neveu* en milieu lyéla d'une part et ses interactions en relation avec les autres acteurs de la société d'autre part. La prise en compte de l'univers référentiel peut favoriser sa lecture comme le souligne Dominique Maingueneau (1993 :17) :

« Il faut pousser la réflexion théorique du côté de l'ensemble des médiations qui permettent de penser texte, tout système discursif, comme objet social sans cependant le réduire au « reflet »,

à la représentation « adéquate » de ce qu'il prétend exprimer, même quand on a affaire aux textes les moins soucieux de travail sur le langage. »

Vu sous cet angle, tout au long de notre analyse, nous empruntons des terminologies propres à la sémiotique narrative en nous référant aux travaux, d'Éric Landowski (1989), le Groupe d'Entrevernes (1979) et Joseph Courtés (1976) pour rendre compte de notre réflexion.

2. Brève présentation de la zone de la recherche et du statut du neveu en milieu lyéla

Toute recherche s'inscrivant dans une zone déterminée et s'organisant autour d'un sujet précis, il nous convient ici de les présenter de façon succincte.

2.1. Présentation de la zone de recherche

Nous circonscrivons notre recherche aux Lyéla occupant le Lyolo, territoire s'étendant dans le Centre-ouest du Burkina Faso. La langue parlée par ce groupe social est connue sous le nom de « lélé » ou « lyél ».

L'organisation sociétale du Lyolo se manifeste par une vie assise autour des patriarches issus des différents lignages. Chaque patriarche organise et oriente la vie du groupe. C'est à lui que revient le rôle du maintien de l'équilibre social. Il se fait assister par les autres membres de la famille, et principalement, par le « neveu » qu'il juge comme un *adjuvant* disponible à l'accompagner. Mais quel regard, l'opinion avunculaire accorde-t-elle au « neveu » dans le Lyolo ?

2.2. Statut du « neveu » en milieu lyéla

Le Dictionnaire Encarta 2009, souligne que le « neveu » est « le fils du frère ou de la sœur, du beau-frère ou de la belle-sœur ». En milieu Lyolo, le « neveu » est le fils de la sœur partie se marier dans une autre famille (dans la même localité que les parents ou ailleurs) et suivant les lois du mariage en vigueur.

Le statut et la place qu'occupe le « neveu » en milieu Lyolo dépend, en partie, du comportement de la mère génitrice, et aussi, de son attitude en tant que « neveu », du regard qu'il porte sur la famille de sa mère, celle de ses oncles maternels.

Tout compte fait, c'est l'opinion du groupe maternel qui surdétermine la légalité et la légitimité du statut du « neveu » en milieu Lyolo. C'est ce que l'on retient des propos suivants :

Le neveu chez les Lyéla a le statut de fils dans la famille de ses oncles. Si sa maman était un garçon, elle serait restée sur place pour avoir l'enfant considéré comme neveu. Son rôle est de servir d'intermédiaire ou de médiateur dans la résolution des divers problèmes et les événements

tels les mésestantes, les mariages, les funérailles, etc. Ce point de vue est sous le contrôle des voix plus autorisées¹.

Les groupes socioculturels africains, se partageant un fond culturel commun, Pierre-Joseph Laurent (2013) relève que les Mossi considèrent le « neveu » comme leur propre fils qui remplace la mère dans la cour paternelle.

D'ailleurs, l'appellation lyélé « *nekô-bi* » signifiant « neveu » en français se compose comme suit : « *nekô* » signifiant « sœur », et « *bi* » signifiant « enfant ». Le *nekô-bi* est donc l'enfant de la sœur comme décrit dans le texte ci-dessus.

A côté de cette filiation directe, chez les Lyéla, il y a aussi le *nekô-binon* qui dérive de « *nekô* » qui veut dire « sœur », « *bi* » signifiant « enfant », « garçon » et « *non* » qui veut dire « petit-fils ». Nous déduisons que le *nekô-binon* est « l'arrière-neveu » plus craint que le « neveu » direct appelé *nekô-bi*.

Qu'il soit *nekô-bi* ou *nekô-bi-non*, les lois communautaires octroient une certaine *légalité* au « neveu » qui doit se saisir des occasions ou des opportunités qui se présentent à lui pour la *légitimer* à travers *un comportement de manipulation* poussant ainsi les autres à reconnaître et à accepter son statut incontestable de *nekô-bi*. Le pouvoir du *nekô-bi* se veut donc à la fois *légal* et *légitime*.

A cet effet, son *champ d'opération* s'étend au-delà de celui de la case des oncles maternels. Cette constatation place la *légitimité du pouvoir* du *nekô-bi* au-dessus *celui légal*, reconnu par la constitution du milieu traditionnel lyolo.

3. Le champ manipulateur du neveu en milieu lyéla

Le neveu est un homme craint chez ses oncles. La tradition qui se présente comme un *méta-destinateur* et un *sujet modalisateur*, lui confère des pouvoirs surnaturels (des savoirs) pour renforcer *ses compétences de sujet-opérateur* ; et ses oncles, *complices* et *adjuvants* ont l'obligation de lui apporter secours en cas de difficultés. C'est donc le *faire-faire* des oncles maternels qui stimule le *nekô-bi* à acquérir des compétences, le transformant en un *sujet de faire* afin qu'il puisse passer de l'état de *vouloir-faire* à celui de *savoir-faire* et du *pouvoir-faire* dans le milieu des oncles maternels.

Et, s'il arrive que le « neveu » soit banni de sa propre famille, de son village par ses frères utérins, il trouve toujours refuge auprès de ses oncles maternels. C'est pourquoi, il doit être toujours en état de *conjonction* avec le milieu maternel en œuvrant à ne pas être le neveu d'une seule famille mais celui de tout le lignage. Il doit y jouer un rôle de *rassembleur*, de *pacificateur*, de *protecteur* que l'on lui attribue avec une grande marge de *sincérité* possible. C'est ce que traduisent les propos suivants :

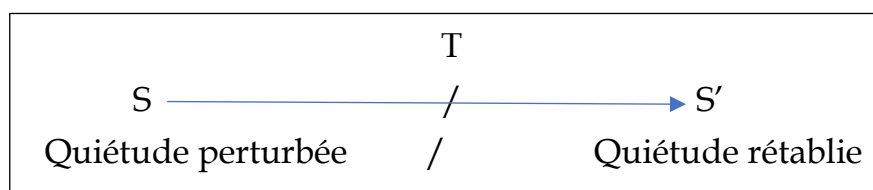
^{1 1} Propos recueilli auprès de Bagobini BADO, Inspecteur de l'enseignement du premier degré et originaire de la commune de Godyr.

¹ Tout au long de notre réflexion, nous employons l'expression *nekô-bi* pour désigner le « neveu » que considérons comme des termes interchangeables

- le neveu joue le rôle de médiateur dans une famille en guerre ; le neveu peut faciliter un mariage ; le neveu peut apaiser la colère des ancêtres².

Analysé sous cet angle, le neveu devient un *objet de quête principale* pour ses oncles maternels qui revêtent deux statuts sur la chaîne narrative : ils sont à la fois les principaux *destinateurs* et *destinataires* de l'objet de quête. Ils ont besoin de lui pour pacifier leur milieu d'où tout l'intérêt qu'ils lui accordent. A partir de cette observation, la structure globale de ce fait social organisé autour du « neveu » peut être représenté comme suit :

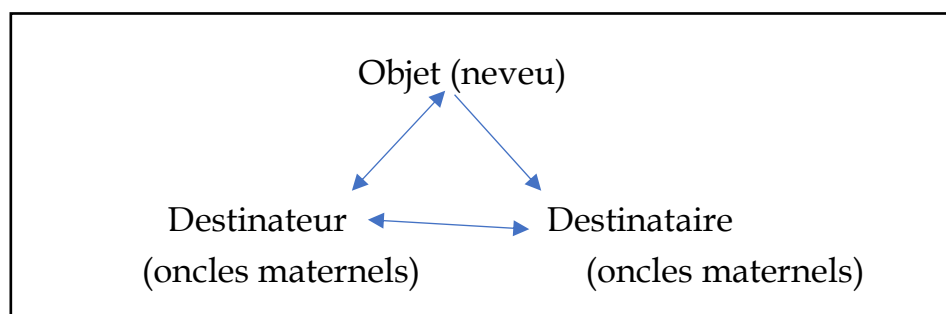
Figure 1 : Axe sémantique



Source : Inspiré des travaux de Louis Millogo (2006 : 94)

La dynamique de ce processus de transformation, de la situation initiale (S) à celle finale (S') n'est pas linéaire. Elle s'articule autour de plusieurs acteurs qui participent activement ou passivement à la sauvegarde de la vie du groupe. Exerçant des influences sur *le sujet mandaté* et aussi sur les autres membres de la société maternelle, le discours du neveu se construit progressivement et ceci, durant toute son existence. Ce rapport complexe observable dans la chaîne de la quête peut être représenté comme suit :

Figure 2 : Représentation schématique des rôles des acteurs en présence



Source : Proposé par nous

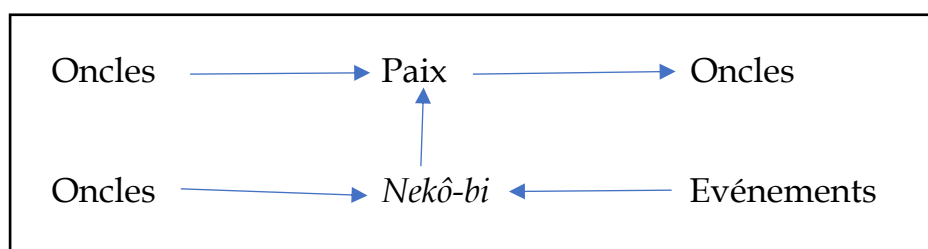
L'interprétation de schéma de *distribution des rôles* et de la quête de l'objet laisse voir que les oncles appréhendent le *nekô-bi* comme un *objet de valeur* indispensable à la réalisation de leur mieux-être. Le « neveu » aussi, suivant

^{2 2} Propos recueilli auprès de Babou Ambroise BAZIE, doctorant en histoire économique et sociale, Université Joseph-Ki Zerbo et originaire de Zoula, commune rurale de Réo.

certaines circonstances, peut se réfugier auprès des oncles maternels. La *convention contractuelle* repose donc sur un *double échange* relevé par J. Courtés (1976 :23). Nous nous inscrivons, de ce fait, sur l'axe *évaluation-sanction-rétribution* du « neveu » à mi-parcours de son existence.

A partir de ce rapport complexe que les oncles maternels entretiennent avec le « neveu » ou le *nekô-bi*, l'on peut dresser le schéma actantiel global illustrant la complexité des rapports que les hommes entretiennent entre eux dans *le discours du neveu*.

Figure 2 : Illustration schématique de la quête principale du « nekô-bi » en milieu lyéla.



Source : Proposé par nous

Une analyse interprétative du schéma actantiel place le *nekô-bi* au centre de tous les intérêts. Les oncles maternels et toute la société avunculaire exercent une influence sur lui. Il lui revient donc, de par son *savoir-faire* et de son *pouvoir-faire* de gérer les émotions de l'opinion des oncles maternels afin de ne pas se dérober de son objectif, très utile et indispensable à la vie du groupe.

Le *nekô-bi* accepté par la communauté, reconnu pour sa probité, la considération qu'il accorde aux oncles maternels est doté d'un *savoir-être*, d'un *pouvoir-faire* et d'un *devoir-faire*. Il peut, à cet effet, intervenir dans les secteurs d'activité connus par le milieu avunculaire. Il précède et conduit les activités si celles-ci se déroulent en sa présence. Lors des travaux champêtres, il doit se montrer plus braves et plus dévoués que les autres. Les animaux à abattre lors des cérémonies lui sont confiés. Il les immole, les arrange et ôte une partie qui lui revient de fait, généralement, le cou de l'animal tué. Du statut d'actant *manipulateur-manipulé*, il devient un *super sujet-opérateur*, exerçant une influence considérable sur la vie du groupe.

Sujet reconnu, toléré et accepté du tissu social, le *nekô-bi* est récompensé pour ses efforts. Ainsi, lors des cérémonies se déroulant en sa présence, il peut se donner des libertés de « retirer » une partie des dons envoyés pour assister la famille maternelle ; et personne n'a le droit de les lui retirer des mains au risque d'être frappée par une malédiction. Cette observation confère au neveu le pouvoir des divinités et des ancêtres. Par ce regard que lui accorde la société, le *nekô-bi* devient un *méta-sujet manipulateur* qui influe le comportement du groupe social en présence. C'est ce que l'on retient des propos suivants :

Il faut noter aussi que lorsqu'un fils de la cour est absent et qu'il y a un sacrifice à faire et s'il y a un neveu à côté, il le fait sans problème. Il joue aussi le rôle d'intermédiaire dans les PPS ou mariage, etc. Aussi, on peut l'envoyer consulter un voyant lorsqu'un problème surgit dans la famille. Il est souvent complice en ce qui concerne les relations des oncles et leurs partenaires ou concubines. En somme, un vrai médiateur³.

Une analyse paradigmatique, laisse apparaître des termes figuratifs liés au rôle du *nekô-bi* en milieu lyéla. Il s'agit notamment des expressions comme « fils de la cour », « intermédiaire », « mariage », « voyant », « famille », « complice », « relation », « partenaires », « médiateur ».

L'importance du *nekô-bi* se reconnaît lors des résolutions des conflits familiaux quelles que soient leur nature et leur gravité. Il doit être *un acteur modèle* et impartial. Il doit savoir écouter tout le monde et donner une appréciation impartiale sur les conflits qui apparaissent au sein du groupe des parents maternels, d'où la ferme conduite qu'il doit se donner lui-même pour se faire respecter dans la communauté des oncles maternels. Le *nekô-bi* est donc investi d'une marge élevée de confiance que lui voue le milieu des parents maternels qui se présentent à la fois comme des adjuvants et des destinataires.

Plus proche de la famille des oncles, il doit œuvrer à ce que la paix, *l'objet de quête principale*, y règne ; à ce que les membres de la famille se comprennent et se donnent assistance mutuellement. Pour y parvenir, il doit être un exemple pour les autres membres de la communauté, surtout les oncles maternels qui lui confèrent ce droit et une *compétence totale de l'action*. Ils se présentent, à cet effet, comme de véritables adjuvants qui l'accompagnent dans la quête de l'objet de valeur qui est l'harmonisation du groupe social-maternel. C'est ce qui ressort des propos suivants : « *le neveu assure le rôle de l'intermédiaire social ; la mise en relation d'une tierce famille avec celle des oncles ; témoignage de mariage rationnel d'une fille issue des clans des oncles maternels* ⁴ ».

Cette compétence s'acquiert tout au long de la vie du neveu et à travers sa présence continue dans la famille des oncles maternels depuis la tendre enfance où il apprend à connaître le milieu qui l'accueille. Sa présence auprès des grands-parents dès cet âge constitue une phase cruciale de formation et d'éducation du neveu.

Il peut arriver que le neveu soit élevé directement dans la famille des oncles maternels jusqu'à l'âge adulte où il sera « mis sur la route de la maison ».

³Propos recueilli auprès de Mathias BAZIE, Instituteur certifié et originaire de Bissou, commune rurale de Godyr.

⁴ Propos tenus par Koulma BAWAR, Ingénieur de conception du Génie rural et cadre de projet de développement au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et halieutiques, originaire de la commune rurale de Didyr.

A cet effet, c'est un impératif pour les oncles maternels de « l'accompagner » dans sa nouvelle famille qui lui semble inconnue, celle des parents en lui donnant une épouse, du bétail et de la volaille pour favoriser son insertion sociale. Toutes les séquences de la vie constituent donc des étapes épisodiques participant à la formation du *nekô-bi* qui, pour atteindre l'objectif principal doit réussir les différents programmes d'usage observables à travers l'analyse des séquences épisodiques occasionnelles ou programmées par la société avunculaire.

Vu sous cet angle, les oncles maternels, dans la chaîne de la sémiotique de l'action, occupent divers rôles de même que le *sujet opérateur lui-même*. Ce changement de rôle est le principe même de l'analyse sémiotique suivant les angles d'appréciation des actions menées dans le corpus.

A cet effet, les oncles maternels se présentent à la fois comme des *sujets manipulateurs, des destinateurs, des sujets adjucateurs* et mêmes des *sujets opérateurs* évaluant continuellement les performances du *nekô-bi* tout en le contraignant au respect des termes du contrat les liant.

4. De la compétence pour la réussite de la mission du *nekô-bi*

Pour réussir sa mission de « bon neveu » en milieu lyéla, le *nekô-bi* doit revêtir certaines compétences car le *vouloir-faire* qui l'anime depuis l'enfance n'est plus suffisant ; il faut aussi le *savoir-faire*. Sur l'axe paradigmatique, le *nekô-bi* doit revêtir certaines qualités observables par l'opinion du groupe maternel. Il doit avoir un bon comportement, avoir l'amour de la communauté maternelle, être serviable.

La reconnaissance, la probité, le courage et la sobriété doivent être ses qualités premières. Ces qualités relèvent sur l'axe de l'expression des aspects de formes qui, bien qu'indispensables à la reconnaissance du *nekô-bi*, sur le plan de la substance ou du contenu, il doit avoir des compétences liées à la vie interne au *groupe mandataire*. Il doit maîtriser les us et les coutumes de la *sphère maternelle*, connaître les *sujets-mandataires* et *manipulateurs* qui l'engagent à l'action. Il doit être susceptible de vérifier au fond de lui-même leur sens de probité, de sincérité et d'authenticité.

C'est après cet examen des consciences collectives de la société maternelle qu'il orientera ses choix sur *ses adjuvants*. Il doit se faire entourer non seulement des *sujets compétents* mais aussi des sujets qui pensent à l'intérêt du groupe dans son ensemble.

5. De l'évaluation des compétences du *nekô-bi*

La première phase de l'évaluation du neveu en milieu lyéla découle directement de la reconnaissance de la mère comme membre authentique de la communauté maternelle. Si toutefois, la mère n'est pas reconnue comme fille de la cour et du

village, ses enfants ne sont pas reconnus non plus comme neveux de la famille ni du village. Cette phase de sanction correspond à *l'épreuve qualifiante* et à la sanction du type cognitif dont parle Joseph Courtés (1976 : 9-22).

La deuxième étape de la sanction que l'on peut ramener à *l'épreuve glorifiante* découle du comportement du neveu et de la justesse des actions qu'il pose. S'il s'éloigne des oncles maternels même si son statut de neveu est reconnu, il ne jouira pas entièrement des prérogatives qui lui sont accordées. Par exemple, lors des obsèques d'un patriarche, le neveu présent est montré à toute la famille et aux autres membres de la communauté ; ce qui renforce sa reconnaissance et son statut de *nekô-bi* en milieu lyéla. *Sujet autorisé*, cette reconnaissance lui accorde des droits et des devoirs. Il peut tout retirer des mains de ses oncles tout ce qui attire son regard et dont il peut jouir.

La troisième phase de l'appréciation que nous assimilons à *l'épreuve glorifiante* réside dans le *savoir*, le *savoir-faire* et le *savoir-être* du *nekô-bi*. S'il se comporte mal en enfreignant les us et les coutumes des oncles maternels, il peut être renié et son statut de *nekô-bi* peut lui être retiré. C'est la sanction la plus ultime et la plus négative qui dénature et le neveu et aussi tout son groupe d'appartenance et faisant la honte de la mère biologique.

Pour réussir la mission qui est la sienne, le *nekô-bi* doit avoir une connaissance parfaite de la culture des oncles maternels afin de ne pas dérober aux us et coutumes qui y sont établies et qui nécessitent une observance rigoureuse. Si ce rôle à lui assigné est bien rempli, il jouit d'une notoriété hors du commun au milieu de ses pairs et chez ses oncles maternels qui le vénèrent à leur tour.

Un tel neveu, au-delà de la reconnaissance que lui vouent les oncles maternels, s'il atteint le rang de l'aîné des neveux, à sa mort, « son corps n'appartient plus aux parents-géniteurs mais aux oncles maternels qui officient d'abord sur la dépouille avant d'autoriser l'inhumation.

De ce qui précède, notons que le *nekô-bi* est un *méta-sujet-opérateur* mandaté par la société des oncles maternels (*sujets manipulateurs / destinateurs/ destinataires/adjuvants/ adjucateurs*) afin qu'il puisse veiller au bien-être de leur communauté. De ce fait, il doit participer activement aux différentes cérémonies qui s'offrent au groupe social des oncles. Mais cette présence peut passer inaperçue et même ignorée de l'opinion maternelle s'il ne se présente pas comme un exemple à suivre. Le bon *nekô-bi* revêt donc, en milieu lyéla, une légalité et une légitimité reconnues de tous. Cette évaluation du statut du *nekô-bi* peut se traduire par les couples oppositifs suivants traduisibles sur un carré sémiotique :

- /légitimité/ vs - /illégitimité/
- /légitimité/ vs /non illégitimité/
- /non illégitimité/ vs /non légitime/

De ces rapports opposés, nous retenons que le rapport de *contrariété* manifesté par le couple « Légitimité du pouvoir du *nekô-bi* » vs « illégitimité du pouvoir du *nekô-bi* » relève deux ambivalences. D'abord, le statut du *nekô-bi* est reconnu de l'opinion maternelle. Son niveau de *sincérité* et celui d'*authenticité* sont reconnus de même que son *faire persuasif* ; mais par une partie de l'opinion. Il lui est donc difficile d'exercer son influence sur tout le corps social dans son ensemble.

Aussi, la *relation de contradiction*, représentée par le couple *oppositif* « légitimité du pouvoir du *nekô-bi* » vs « non légitimité du pouvoir du *nekô-bi* » met en évidence les attentes des oncles maternels au respect scrupuleux des termes du *contrat* les unissant au « neveu » dont la *légalité* et la *légitimité* sont établies. Le code culturel lyéla ne lui pardonne pas ses balbutiements et son écart de comportement liés au respect de la coutume.

La structure de *subcontrariété* appelé « axe du neutre » symbolisé ici par la relation « non illégitime » vs « non légitime » peut correspondre au stade de l'apprentissage des us et des coutumes propres au milieu avunculaire par le « neveu ». C'est l'étape de l'acquisition des compétences nécessaires pour la réalisation de sa mission de *nekô-bi*.

6. Conclusion

En combinant les structures figuratives et thématiques, nous sommes parvenus à mettre le rôle des acteurs présents dans le phénomène social que nous nommons, « le discours du neveu » en milieu lyéla. L'étude a montré que plusieurs sujets participent, en amont et en aval, à la production de ce message. D'eux, le *sujet opérateur* qui est le *nekô-bi* (*le neveu*), mandaté par le milieu des oncles maternels, se lance à la conquête du bonheur, de la paix, de la tranquillité, à travers la réalisation de plusieurs épreuves symbolisées par les circonstances et les activités que connaît le milieu référentiel. Cette quête permanente de *l'objet paix* fait de lui un véritable *héros-régulateur* des tensions et des passions dans la société lyéla.

De ce fait, les sociétés africaines se partageant un fond culturel commun, la prise en compte du rôle du *nekô-bi* dans les comportements quotidiens des peuples peut être un canal de lutte contre la montée de l'extrémisme violent en Afrique de façon générale. Aussi, liens du mariage étant exogames dans la plupart de nos communautés, la reconnaissance et l'acceptation du statut et du rôle du *nekô-bi* peut être un véritable moyen de rapprochement et de cohésion sociale.

Bibliographie

- Maingueneau, D. (1993). *Le Contexte de l'œuvre littéraire – Enonciation, écrivain, société*. Dunod.
- Maingueneau, D. (1984). *Genèse du discours*. Bruxelles : Pierre Mardaga Editeur.
- Landowski, E. (1989). *La Société réfléchie*. Edition du Seuil.

- Mounin, G. (1970). *Introduction à la sémiologie*. Editions de Minuit
- Groupe d'Entrevignes. (1979). *Analyse sémiotique des textes – Introduction – Théorie – Pratique*. Presses Universitaires de Lyon.
- Courtés, J. (1973). *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*, Librairie Hachette.
- Klinkinberg, J-M. (1996). *Précis de sémiotique générale*. Bruxelles : Deboeck et Larcier.
- Millogo, L. (2007). *Introduction à la lecture sémiotique*. l'Harmattan.
- Tadeusz, K. (1992). *Sémiologie du théâtre*. Nathan.
- Laurent, P-J. (2013). « Système de mariages et terminologie de parenté chez les Mossi (Burkina Faso) », *L'Homme* : <http://journals.openedition.org/lhomme/24517> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.24517>